



Avis public

Demande de dérogation mineure

Avis public est donné de ce qui suit :

Lors de la tenue de l'assemblée régulière tenue le 5 mai 2026 à 19h00 heures, le conseil municipal prendra une décision relativement à une demande de dérogation mineure pour :

- Régulariser l'implantation d'une résidence construite en 1973. La résidence est localisée à :
 - o 7.4 mètres de la limite avant
 - o 0.69 mètre de la limite latérale droite
- Régulariser l'implantation d'une remise localisée à 0.82 mètre de la limite droite.

Cette demande vise le **8 rue Taylor.**

Le règlement de zonage 699-11, dans la zone RA-3, exige une marge avant de 7.6 mètres et une marge latérale de 1.5 mètre pour la résidence.

Le règlement exige également une marge latérale de 1 mètre pour les bâtiments accessoires à l'article 144.

Le dossier de la demande sera disponible au 26, rue de la Rivière.

DONNÉ à Bedford, ce 20 avril 2026.

Catherine Nadeau
Directrice générale adjointe et greffière